

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Arrêté portant limitation de certains usages de l'eau**

Moulins, le 21/08/2020

Malgré les orages des deux dernières semaines, qui demeurent très localisés, la situation hydrologique continue de se dégrader dans le département et plus particulièrement sur le Cher en aval de Chambonchard. Afin d'adapter les mesures de restriction à cette situation, Marie-Françoise LECAILLON, préfète de l'Allier, a signé un nouvel arrêté renforçant les restrictions des usages de l'eau, après consultation des membres du comité sécheresse. L'arrêté préfectoral est consultable sur le site [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr) et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

#### **Bassins en crise**

Afin de préserver la ressource en eau pour la production d'eau potable, l'abreuvement des animaux et la défense contre l'incendie, le bassin du Cher en aval de Chambonchard est placé en situation de crise.

Les bassins du Cher en amont de Chambonchard, de l'Acolin et de l'Andelot, de la Bouble-Boublon et de l'Oeil-Aumance, sur lesquels les débits sont toujours particulièrement faibles, restent eux aussi placés en situation de crise.

Pour ces bassins, tous les prélèvements sont interdits à l'exception de quelques eux, décrits également dans l'arrêté publié.

#### **Bassin en alerte renforcée**

La Besbre reste placée en situation d'alerte renforcée.

Des mesures d'interdiction et de restrictions spécifiques complètent les mesures générales. Elles sont précisées dans l'arrêté publié, disponible sur le site internet de la préfecture.

#### **Bassins en vigilance renforcée**

Les bassins versants de l'Allier, de la Loire et de la Sioule, moins touchés par la sécheresse car réalimentés par les grands barrages en amont, demeurent placés en vigilance renforcée.

Ces mesures seront applicables, à compter du lundi 24 août 2020 à 11h00.

La préfète invite tous les usagers et acteurs économiques à adopter un comportement écoresponsable et à éviter toute forme de gaspillage de l'eau.

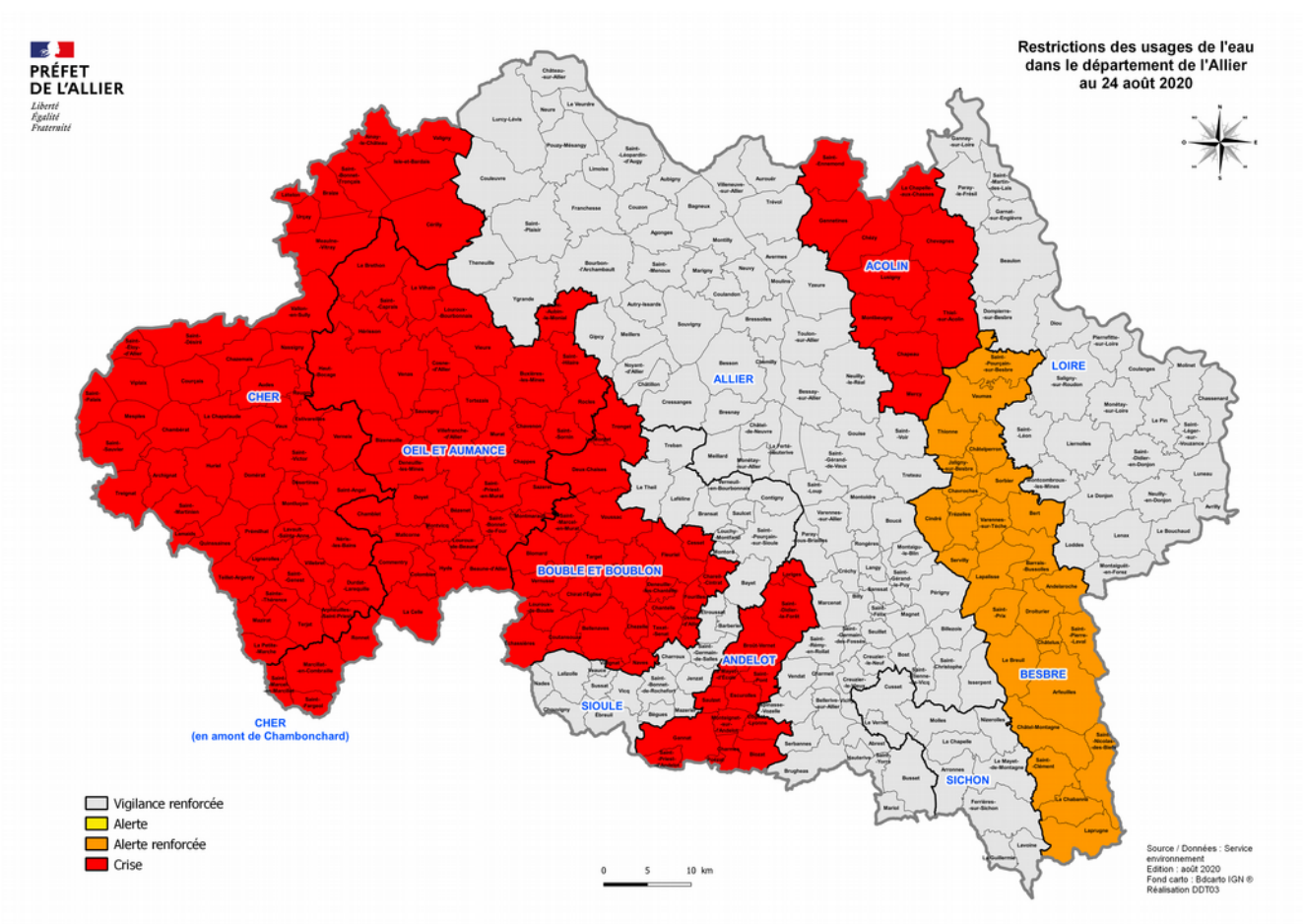
Le risque de départ de feux persiste malgré la baisse de température annoncée. C'est pourquoi, la préfète de l'Allier appelle les habitants du département à limiter les comportements à risques (jets de mégots, allumage de feux, barbecue à proximité à site à fort risque d'inflammation, ...) et à prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les incendies.

### **Contact presse**

**Bureau de la  
communication interministérielle**

En fonction de l'évolution de la situation hydrologique, d'autres mesures de restriction pourront être décidées.

La carte ci-dessous illustre la répartition communale des différents bassins hydrographiques concernés par les mesures de restrictions particulières.



**Contact presse**  
**Bureau de la**  
**communication interministérielle**

Tél : 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36  
Mél : [pref-communication@allier.gouv.fr](mailto:pref-communication@allier.gouv.fr)  
[www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)  
@Prefet03

2 rue Michel de l'Hospital  
03000 MOULINS